

# **STAGE UPE2A : COMMENT ACCUEILLIR DIGNEMENT LES ÉLÈVES ALLOPHONES ?**

**Le jeudi 16 novembre 2023 au local du SNES FSU à NICE. Animé par Vassilia MARGARIA, militante au SNES FSU de Nice.**

La prise en charge des élèves allophones de plus en plus nombreux relève souvent du parcours du combattant. Et les sections UPE2A sont par ailleurs largement insuffisantes compte tenu du nombre grandissant d'élèves allophones. Comment assurer à des élèves dont le parcours et/ou la scolarité sont très différents un accueil digne ?

Ce stage a réuni des coordonnatrices d'UPE2A ainsi que des enseignants et enseignantes accueillant dans leurs classes des élèves allophones. Étaient représentés au stage : 8 collèges du 06 + 1 collège du 83 + 2 lycées du 06.

## **Historique de la politique d'accueil**

C'est dans les années 70 qu'ont été créés les premiers dispositifs spécifiques pour l'accueil des élèves étrangers : en 1970 apparaissent les classes d'initiation (CLIN) pour les enfants de 7-13 ans puis en 1973 des classes d'accueil (CLA) en collège. Il s'agit de classes fermées où les jeunes migrants restaient entre eux.

Après un recul dans les années 80-90, la croissance du nombre de jeunes migrants est continue depuis les années 2000 : ils étaient 30 000 en 2001 et plus de 75 000 selon les données de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) relatives à l'année scolaire 2021-22. Ces élèves allophones se répartissent de la façon suivante :

- plus de 35 000 dans les écoles élémentaires ;
- plus de 30 000 dans les collèges ;
- plus de 10 000 dans des lycées (LGT ou lycées pro).

Les unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) naissent en 2012. Il ne s'agit pas seulement d'un changement de nom mais d'une réelle transformation par rapport aux CLA : on passe de classes fermées, à des dispositifs ouverts. Leur principe fondamental est l'inclusion en classe ordinaire, selon la circulaire n°2012-141 du 02-10-2012 qui les régit. L'objectif est d'éviter la ségrégation, l'effet ghetto et la mise à l'écart de ces élèves au sein des établissements. C'est la logique de l'inclusion, qui traverse les réformes de l'Éducation nationale.

Depuis 2012, plus aucun texte réglementaire concernant l'accueil des élèves allophones n'est paru au niveau national. Mais chaque année, les CASNAV publient une circulaire pour définir les modalités d'accueil et de scolarisation des élèves allophones, dans chaque département.

## **Les dispositifs UPE2A dans l'Académie**

A ce jour, 25 dispositifs existent dans les Alpes-Maritimes, sans compter les dispositifs provisoires. A noter : la liste des UPE2A sur le site du CASNAV n'est pas à jour.

Dans 3 des établissements représentés lors du stage, aucun dispositif n'est ouvert alors que les besoins existent puisqu'ils accueillent des élèves allophones. 1 nouveau dispositif devrait ouvrir à la rentrée prochaine au collège Marcel Rivière de Hyères.

Dans 2 des collèges représentés (l'Archet à Nice et Vento à Menton) il s'agit de dispositifs provisoires d'urgence ouverts en 2022 pour l'accueil des élèves ukrainiens et qui ont été prolongés à la rentrée 2023. Ils accueillent à présent des élèves de différentes nationalités : ukrainiens, albanais, italiens, brésiliens, portugais... Nous n'avons pas de visibilité quant à la reconduction ou non de ces dispositifs dits « temporaires ».

### **Le CASNAV**

Dans les années 80, sont apparus à l'échelle académique des Centres de formation et d'information pour la scolarisation d'enfants de migrants (CEFISEM) qui deviendront en 2002 les Centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV). Dans notre académie, le personnel du CASNAV a été renforcé l'an dernier. Il est organisé comme suit :

- 1 responsable académique : Mme Gache, IA IPR
- 1 coordonnatrice académique : Mme Ramo
- 1 coordonnatrice académique pédagogique : Mme Rice
- 3 chargées de missions dans le Var – 2 chargées de missions dans les Alpes-Maritimes
- 1 Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation (IEN - IO) dans chaque département.

### **Statut coordonnatrice UPE2A**

Les postes UPE2A sont des postes à profil académique. Les fiches de postes doivent être consultables sur le serveur, à l'ouverture des opérations de mouvement intra. Les collègues qui candidatent à ces postes doivent normalement être convoqués pour un entretien avec le chef d'établissement.

A la rentrée 2023, des postes sont restés vacants : à Nice, au collège Valéri ainsi qu'au collège Vernier.

Dans les dispositifs provisoires sont affectés des personnels contractuels.

En collège, toutes les collègues coordonnatrices d'UPE2A présentes sont à plein temps sur le dispositif. Une collègue a en plus des HSA (2h) pour effectuer des heures de soutien avec des élèves sortis du dispositif après 1 année. Une autre a un service de 17 h avec les élèves d'UPE2A + 1 heure de soutien avec les des élèves sortis du dispositif.

Au lycée du Parc Impérial, la coordination de l'UPE2A est partagée entre une collègue à temps partiel (12h) et une collègue dont le service est partagé entre l'UPE2A et l'enseignement d'italien.

Parmi les collègues coordonnatrices d'UPE2A présentes : 6 titulaires, 2 contractuelles.

Problématique des remplacements : au collège Simone Veil, la coordonnatrice UPE2A est en arrêt mais n'est pas remplacée. Pour l'instant ses élèves sont donc inclus à plein temps dans les classes.

### **Effectifs**

Le nombre d'élèves accueillis dans les dispositifs UPE2A va de 13 à 29 dans les 8 établissements représentés ce jour.

Aux effectifs pléthoriques dans les établissements de notre département (jusqu'à 30 en collège et 35 en lycée) s'ajoutent donc les inclusions des élèves allophones mais aussi des élèves en situation de handicap. La situation est donc dans ces établissements très tendue.

### **Inclusions**

D'un établissement à l'autre, on note des pratiques assez variables. Quelques coordonnatrices font le choix de garder les nouveaux arrivés à temps complet pendant au moins 3 semaines avant de les inclure. Dans un des collèges sont mis en place des groupes de niveaux à raison de 2 h / semaine. Dans un autre, est organisé du co-enseignement en mathématiques pour les élèves relevant du dispositif d'UPE2A.

Les inclusions ont lieu la plupart du temps dans les matières suivantes : EPS – Arts Plastiques – Musique. En fonction du niveau des élèves, l'inclusion est également organisée en anglais, LV2 et mathématiques. D'autres inclusions peuvent être mises en place, au cours de l'année scolaire, souvent après les conseils de classe, dans les matières pour lesquelles les élèves ont une certaine appétence et / ou qui pourront leur être utiles pour leur orientation future.

L'élaboration des emplois du temps (EDT) des élèves d'UPE2A relève en général des coordonnateurs / coordonnatrices d'UPE2A. Pour faciliter l'organisation de ces EDT, les élèves allophones sont parfois regroupés dans une ou deux classes mais c'est loin d'être l'idéal car cela n'est pas bénéfique pour leur inclusion.

Dans un des collèges représenté, le dispositif fonctionnait jusqu'à l'an dernier en « dispositif fermé » mais avec le changement de chef d'établissement a été demandé l'application de la circulaire de 2012, ce qui s'est révélé difficile pour les enseignant.es de ce collège REP+ qui accueille déjà un public difficile.

### **Enseignement du français :**

La circulaire préconise dans le 2<sup>nd</sup> degré 12h minimum / semaine d'enseignement intensif du français. Cela correspond à ce qui est mis en place dans la plupart des établissements mais pas dans tous. Ainsi, dans un des collèges, les élèves sont répartis par groupes de niveaux :

- Grade avancé : 2h / semaine.
- Intermédiaire : 6h/semaine.
- Débutant : 10h/semaine.

### **Accueil des élèves allophones en lycée**

Certains élèves sont passés par des dispositifs UPE2A mais leur niveau n'est pas pour autant communiqué aux équipes enseignantes du lycée.

D'autres arrivent sans être passés par les dispositifs car ils ont plus de 16 ans. Ils et elles sont alors intégrés.es dans les classes en fonction de leur âge. Mais cela pose problème car certains et certaines ne maîtrisent pas du tout la langue française et qu'il n'y a pas toujours d'heures de Français Langue Etrangère (FLE) prévues pour ces élèves. C'est le cas par exemple à Estienne d'Orves ou à Renoir, où quelques heures avaient été données l'an dernier au dernier trimestre mais aucune cette année. Et selon les communes, il n'existe aucune association sur place pour prendre le relais. Les collègues se retrouvent alors en difficulté pour suivre ces élèves et les évaluer.

## Accueil des élèves NSA

L'UPE2A-NSA est une unité d'accueil strictement réservée à des élèves allophones nouvellement arrivés en France depuis moins de deux ans, non ou très peu scolarisés antérieurement (niveau scolaire inférieur ou égal à celui du cycle 2 de l'école élémentaire, et sans maîtrise de la lecture-écriture en langue d'origine). Les textes précisent que ces structures doivent accueillir 15 élèves maximum.

Il y en a très (trop) peu dans notre département. Une UPE2A NSA a ouvert au collège Giono à Nice. Une autre UPE2A NSA existe au CIV de Valbonne mais la structure est pleine.

A Valbonne, deux foyers accueillent des MNA (mineur non accompagné) : 80 à 90 jeunes de 16-18 ans gérés par l'association PAJE + 75 jeunes de 12-16 ans gérés par l'ASE (aide sociale à l'enfance). L'accueil dans ces foyers dure entre 6 semaines et 6 mois, dans l'attente des tests de positionnement, préalable nécessaires à leur scolarisation dans un dispositif UPE2A. Ces chiffres sont très mauvais si l'on se réfère à l'enquête nationale de la DEPP selon laquelle en 2021-2022, seulement 12% des élèves attendent plus de 3 mois avant d'intégrer un dispositif.

Les structures accueillant les UPE2A-NSA étant pleines, des pressions existent également pour intégrer ces élèves dans les UPE2A « classiques ». Des solutions sont aussi bricolées localement comme dans l'Ouest du département où une contractuelle de lettres a été recrutée pour enseigner le FLE sur 3 établissements (l'Eganaude, Pré des Roures et Fersen).

### Tests de positionnement

Dans notre académie, ces sont les coordonnateurs ou coordonnatrices d'UPE2A qui font passer les tests et qui en transmettent ensuite les résultats au CASNAV.

Cela pose problème car aucun temps n'est prévu pour cette passation. Les élèves sont donc souvent testés pendant les heures de cours des coordonnateurs / coordonnatrices. La partie « compréhension orale » ne peut donc être évaluée dans de bonnes conditions. Par ailleurs, se pose un problème d'harmonisation.

Les instructions de la circulaire de 2012 ne sont pas appliquées dans notre académie puisque le texte prévoit un premier passage en CIO ou dans une cellule mis en place spécifiquement dans le CASNAV. Il y a, dans tous les cas, une rencontre avec la/le Psy-EN. Il y a bien une notion « d'équipe » pour effectuer ses évaluations et d'un retour aux enseignant.e.s d'UPE2A.

Le procédé de passation de test dans notre académie est donc contestable par rapport à la circulaire nationale. Ce n'est pas aux seul.e.s professeur.e.s de l'UPE2A de faire ces tests ! Et si cette charge revient aux seul.e.s professeur.e.s d'UPE2A, il est tout le moins légitime de demander, au-delà de l'IMP, d'avoir des moyens (décharge) pour le faire.

### La situation dans d'autres académies : l'exemple de l'académie de Grenoble

*Intervention de François Lecointe, S3 de Grenoble*

Le nombre d'élèves en UPE2A a augmenté ces dernières années, en particulier en Haute-Savoie. Concernant l'accueil des élèves ukrainiens, le choix a été fait par le Rectorat de ne pas ouvrir de dispositifs supplémentaires pour eux - car ces élèves n'avaient pas vocation "à rester" - mais de mettre en place des modules de FLE.

Grâce à l'action syndicale, le nombre d'élèves par dispositif est limité à

15 dans l'académie de Grenoble. Autre acquis dans cette académie : des accompagnant.es pour les élèves d'UPE2A. Il s'agissait au départ de personnels en CUI puis le choix a été fait d'abonder les dotations "vie scolaire" dans les établissements pour contribuer à l'inclusion dans les classes. Actuellement des AED ont des contrats de 20h pour accompagner les élèves inscrits dans le dispositif UPE2A et également ceux qui viennent d'en sortir.

Les dotations : 18h (poste coordonnateur / coordonnatrice) + 3h (moyen supplémentaire pour les disciplines d'inclusion, en particulier en mathématiques). A la rentrée 2023, les dotations ont baissé : les 15 h de FLE ont été remplacées par 12h plancher et les 3h de moyens supplémentaires pour l'inclusion tendent peu à peu à disparaître. Par conséquent, des collègues d'UPE2A se sont retrouvé.es en complément de service, parfois hors de leur établissement.

Autre inquiétude : l'annonce de la mise en place de « plateformes » pour les élèves non NSA : l'élève suivra les cours "ordinaires" dans son collège de secteur et les cours de FLE dans l'UEP2A la plus proche. Cela pose des problèmes en termes de déplacement (coût et temps).

Enfin, en lycée, on constate un mélange entre les élèves qui ont déjà été scolarisés et ceux qui ne l'ont jamais été dans des classes accueillant déjà plus de 31 élèves.

## Débat

- Difficultés de l'inclusion

La pratique de l'inclusion des élèves allophones n'est pas sans difficulté et ce, pour tous les collègues. Cela rejoint la problématique de l'école inclusive. Comment faire de l'enseignement différencié à 30 élèves ? Cela engendre une véritable souffrance au travail pour les personnels qui se sentent démunis face à cette situation.

- Des prévisions d'effectifs à anticiper

Par ailleurs, le problème de la prévision des effectifs a été souligné, les inscriptions étant difficilement prévisibles.

Un contingent devrait être comptabilisé dans les effectifs lors des dialogues de gestion.

- Un lien entre professeurs et coordonnateurs à renforcer

La question du lien entre les professeur.es des différentes disciplines et le coordonnateur / la coordonnatrice de l'UPE2A a également été soulevée, aucun temps n'étant prévu pour cela.

Au final, le ras le bol des collègues s'est exprimé vivement, parlant d'« Ecole malveillante » ou encore de « maltraitances institutionnelles », que cela soit à l'encontre des élèves comme des personnels.

## Les revendications à porter

1. Ouvertures de dispositifs supplémentaires :

Le nombre de dispositifs UPE2A est trop faible, en particulier dans l'Ouest du département. Des UPE2A doivent aussi être ouvertes en lycée. Il est également indispensable d'ouvrir de nouvelles UPE2A-NSA.

Les ouvertures des UPE2A doivent être anticipées avec des collègues formé.es.

2. Un temps de décharge pour la coordination du dispositif : 3h minimum
3. Création de postes supplémentaires pour atteindre le taux de 2 postes / UPE2A afin de pouvoir mettre en place des groupes de niveaux pour plus d'efficacité pédagogique.
4. Dans l'Education Prioritaire, pour faciliter l'inclusion des élèves d'UPE2A, affecter des AED en moyens supplémentaires pour seconder les professeurs coordonnateurs et professeures coordonnatrices, sur le modèle de ce qui existe dans l'académie de Grenoble.

**Actions envisagées :**

1. Un questionnaire à envoyer aux S1 pour faire un état des lieux :

Nombre d'élèves allophone par dispositif / heures de FLS / inclusion effective ou non : problème posé par l'inclusion / statut du coordonnateur d'UPE2A (titulaire / contractuel)...

2. Constitution d'une liste de diffusion des professeurs coordonnateurs / professeures coordonnatrices syndiqué.es au SNES-FSU.
3. Modèles de motion à proposer pour les CA sur la question des effectifs et des inclusions.
4. Demande de rendez-vous avec le DASEN / IPR / CASNAV pour évoquer les problématiques des personnels UPE2A.